

AMENDES ET PÉNALITÉS SPORTIVES

Annexe 2

Adoption : 04/05/2018
Entrée en vigueur : 01/08/2018
validité : saison 2018-2019
nombre de pages : 1

La CRI est habilitée à prendre toute sanction à l'encontre d'une équipe, suite ou non à une réclamation. Cette sanction peut aller du simple avertissement à la mise hors championnat. La liste des amendes et sanctions sportives ci-dessous n'est donc pas exhaustive. De plus, chacune d'entre elles pourra être modifiée sans préavis par la CRI.

AMENDES

DÉROULEMENT D'UNE RENCONTRE

Forfait général ou désistement tardif :	300 €
Forfait d'une équipe sur une rencontre/journée :	200 €
Forfait d'un joueur (ex : 2H uniquement au lieu de 3 mini) :	150 € (sauf si pas d'équipe réserve et/ou forfait involontaire)
Retard d'une équipe :	30 €
Refus d'accueillir une journée de championnat :	400 €
Modification hors délai du lieu/des horaires d'un ICR :	100 €

ENVOI DES RESULTATS

Retard dans l'envoi des résultats et/ou dossier incomplet et/ou documents illisibles :	30 €
----------------------------------------------------------------------------------------	------

IMAGE DU BADMINTON

Tenue non conforme aux règlements :	15 € par joueur et par rencontre
(Ex : couleur des maillots)	

ORGANISATION

Défaut d'organisation (table de marque, affichage, envoi des convocations tardif ou aux mauvais destinataires, etc.) :	50 €
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------

LICENCES

Joueur non licencié ou licencié non compétition	150 € par joueur et par rencontre
-------------------------------------------------	-----------------------------------

VOLANTS

Utilisation de volants non agréés	60 € par date reçue
-----------------------------------	---------------------

AUTRES

Défaut du respect de l'article 5 (application au 01/05 de la saison en cours) :

1 ^{ère} année :	150 € par manquement (Suspensif si formation en cours)
2 ^{ème} année :	300 € par manquement (Suspensif si formation en cours)
3 ^{ème} année :	300 € par manquement et possibilité de disqualification pour la saison suivante (Suspensif si formation en cours)

Pas de JA proposé pour officier pendant la saison (une équipe peut, en accord avec celui-ci, proposer un JA non licencié dans son club) :

150 € par équipe

SANCTIONS SPORTIVES

Annulation d'inscription après la date limite :	Interdiction possible de remontée d'une ou plusieurs saisons
Joueur non en règle (ex : non licencié) :	Un point de pénalité au classement général
Erreur de hiérarchie (joueurs, paires) :	Un point de pénalité au classement général
Erreur de hiérarchie entre les équipes :	Un point de pénalité/rencontre au classement général pour l'équipe de niveau inférieur (sauf pour les barrages : rencontres des barrages perdues par forfait)
Match non joué (sauf suite à blessure) :	Un Deux points de pénalité au classement général
Non-participation d'une équipe sur une rencontre :	Rencontre perdue par forfait
Forfait général d'une équipe :	Tous ses résultats sont annulés